



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

compétences

Question écrite n° 84067

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la représentation des prud'homies de pêche méditerranéennes au sein des différents comités de pêche professionnelle. En effet, les prud'homies de Méditerranée jouent un rôle essentiel dans la protection de la ressource halieutique mais aussi dans celle des pêcheurs afin de leur permettre de vivre correctement de leur activité. Elles remplissent un rôle incontournable auprès de l'administration des affaires maritimes et savent apaiser les éventuels conflits d'intérêt pouvant survenir entre les métiers. Elles sont aussi en mesure de donner des avis très éclairés aux différentes autorités locales. Compte tenu de cette importance, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de renforcer la représentation des prud'homies de Méditerranée au sein des conseils des comités locaux, régionaux et nationaux des pêches maritimes et des élevages marins.

Texte de la réponse

Actuellement, les prud'homies de pêche méditerranéennes ne sont pas représentées en tant que telles dans l'organisation professionnelle des pêches maritimes. La loi n° 91-411 du 2 mai 1991 précise que sont seuls élus membres des organes dirigeants des comités locaux les représentants des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et d'élevage marin et les chefs de ces entreprises ou leurs conjoints. Les listes de candidatures doivent être obligatoirement présentées par les organisations syndicales et professionnelles dont les statuts sont conformes au code du travail. Si certains prud'hommes pêcheurs présents sur les listes électorales ont pu ainsi être élus à l'occasion des scrutins des comités locaux en 2003, ce n'est pas en leur qualité de prud'hommes. L'organisation professionnelle des pêches maritimes issue de la loi de 1991 fait actuellement l'objet d'évaluations tant par l'administration que par les professionnels eux-mêmes qui sont désireux de voir évoluer leur structure de représentation. Le plan d'avenir de la pêche définira le cadre général d'une réforme de la représentation professionnelle. La question de la représentation des prud'homies de pêche méditerranéennes au sein des comités des pêches maritimes et des élevages marins a ainsi vocation à être traitée dans le cadre de la mise en oeuvre de ce plan d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84067

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2006, page 816

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6454